



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 10
De votants : 10

L'an deux mil vingt, le huit octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra.

Absent : M. BOUY Fabrice

Secrétaire : Mme Gaëlle DUBOIS

2020/45

OBJET :
**Convention avec le CDG
pour la dématérialisation
des actes soumis au
contrôle de légalité**

Vu l'alinéa 3 des articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°875-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif au centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Considérant que dans le cadre de mise en place de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, le CDG62 dans sa politique d'accompagnement des collectivités territoriales du Pas-de-Calais, souhaite aider ces dernières dans la mise en place du transfert des actes administratifs au contrôle de légalité. Cette prestation est facultative pour le CDG, c'est pour cette raison que ce dernier procède par conventionnement. Après avoir expliqué les différentes phases de cet accompagnement et les engagements des parties, le maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- autorise le maire à signer avec le CDG62 la convention d'accompagnement @ctes, et d'acquérir les certificats nécessaires à l'envoi et éventuellement à la signature,
- Mettre à disposition du CDG62 les ressources matérielles et humaines nécessaire à cet accompagnement,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **12 octobre 2020** et que la convocation du Conseil avait été faite le **2 octobre 2020**

Le Maire,
Julien BELLENGIER



Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire, Julien BELLENGIER

